

CLUB ORGANISATEUR	<b>ASPTT Voile La Rochelle - N° C17025</b>
LOCALISATION	<b>Baie de La Rochelle – Locaux EVR Les Minimes</b>
DESIGNATION DE LA REGATE SELECTIVE	<b>SELECTIVE INTER-LIGUE N°2</b>
DATE	<b>8, 9 et 10 Mai 2009</b>
<b>AVIS DE COURSE</b>	
<b>SERIES : 420, L'Équipe, Europe, 29<sup>er</sup></b>	

### RAPPEL PREALABLE

Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime.

En conséquence, les concurrents sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur matériel ou à eux-mêmes. Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état de la mer et des prévisions météorologiques, que s'ils estiment pouvoir le faire.

#### 1. L'ÉPREUVE EST RÉGIE PAR :

- Les règles de course à la voile I.S.A.F. 2009 - 2012 appelées "R.C.V." dans ces instructions.
- Les prescriptions de la Fédération Française de Voile.
- Les règles d'équipement pour les voiliers,
- Les règles des classes et les règles de jauge concernées.
- Les règlements des Championnats fédéraux et des classements nationaux.

#### 2. DROITS D'INSCRIPTION – ADMISSIBILITÉ

L'épreuve est ouverte aux séries : 420, Europe, L'Équipe et 29<sup>er</sup>

Droits d'inscription : 25 € par concurrent

L'épreuve est classée en catégorie C au titre de l'article 20 du Règlement de l'ISAF (publicité).

#### 3. SITUATION DU PLAN D'EAU - HORAIRE DES MAREES

Port des Minimes – Baie de La Rochelle

Le 8/05/2009 Basse mer à 11H07 Pleine mer à 17H06 Coefficient : 85

Le 9/05/2009 Basse mer à 11H46 Pleine mer à 17H34 Coefficient : 85

Le 10/05/2009 Basse mer à 12H22 Pleine mer à 18H04 Coefficient : 84

#### 4. PROGRAMME PROVISOIRE

La pré-inscription est obligatoire en adressant un courrier accompagné du montant de la participation aux frais d'organisation avant le 30 Avril 2009 à :

**ASPTT Voile La Rochelle - Esplanade Saint Jean d'Acre - 17000 La Rochelle**

Une majoration de 10 € sera appliquée à toute inscription postérieure au 30 Avril 2009

Confirmations des inscriptions : Le 8 mai 2009 de 12H à 13H30 dans les locaux de l'EVR aux Minimes

Clôture des inscriptions : Le 8 mai 2009 à 13H30

Heure du premier signal d'avertissement sur l'eau : le 8 mai à 15H

Nombre prévisionnel de courses : 12

#### 5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles sur place lors de la confirmation des inscriptions.

#### 6. TYPE DE PARCOURS

Les parcours seront définis par les annexes aux instructions de course.

#### 7. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 des R.C.V. s'applique (pénalité de rotation de 2 tours).

#### 8. CLASSEMENT

La règle 89.3 et l'annexe A pour les supports dériveurs et Catamarans des R.C.V. s'appliquent. (système de points A MINIMA).

#### 9. INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS DIVERSES

Les concurrents doivent présenter au moment de l'inscription, les licences F.F.V. valides, portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Des contrôles de jauge pourront être effectués à tout moment.

